



**Communiqué de presse**  
Paris, le 28 novembre 2011

## **OGM** **Plaidoyer pour la liberté de choix**

***Selon le Conseil d'Etat, la décision française d'interdire la culture de maïs OGM en France est illégale. Pour Initiatives Biotechnologies Végétales (IBV), le gouvernement doit désormais prendre ses responsabilités et garantir aux agriculteurs de manière concrète la liberté de cultiver des OGM en France.***

*« Après la Cour de Justice Européenne (CJUE) en septembre dernier, le Conseil d'Etat confirme que la décision française était juridiquement infondée. Aujourd'hui, il faut que les maïsiculteurs qui le souhaitent puissent cultiver les OGM autorisés en Europe, comme le stipule la loi française sur les OGM. Nous plaidons pour la liberté de choisir et espérons vivement que le gouvernement français mettra tout en œuvre pour laisser cette opportunité aux agriculteurs français », explique Philippe Gracien, porte-parole d'IBV.*

Durant les campagnes 2005 à 2007, les maïsiculteurs ont cultivé avec succès du maïs OGM en France. Depuis 4 ans la culture est interrompue, privant les agriculteurs, par un brutal retour en arrière, de progrès et solutions agronomiques, et laissant les sociétés semencières dans une totale incertitude. *« Les opérateurs semenciers ont besoin de visibilité et de stabilité réglementaire et politique pour continuer à investir en France et mener une recherche efficace. Nous accueillons positivement la décision du Conseil d'Etat en espérant qu'elle préfigure la possibilité de reprendre les travaux sur les biotechnologies sur une base uniquement scientifique »*, ajoute Philippe Gracien.

*« Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et adopter des mesures concrètes afin que la liberté de cultiver des OGM soit effective et respectée. En cette période de crise, il est essentiel que les agriculteurs disposent de tous les outils et moyens nécessaires à leur compétitivité. Les OGM autorisés à la culture peuvent apporter des solutions agronomiques adaptées à certains de leurs besoins. Garantissons à ceux qui souhaitent les utiliser la possibilité de le faire dans les meilleures conditions possibles », conclut Philippe Gracien.*

Contact presse : Valérie Carlon - 06 12 21 08 30 – [valerie.carlon@wanadoo.fr](mailto:valerie.carlon@wanadoo.fr)

**Initiatives Biotechnologies Végétales, IBV, fédère l'interprofession semencière et les organisations professionnelles impliquées dans le développement de semences performantes et innovantes pour apporter des solutions durables aux agriculteurs.**

*Son objectif est de promouvoir le développement et l'utilisation des biotechnologies : des semences aux produits qui en sont issus.*

*Les membres fondateurs sont :*

**Le Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS).** Il contrôle la qualité des semences pour les utilisateurs dans le cadre d'une mission de service public. D'autre part, il participe au dynamisme de la filière semences et plants de la recherche à la distribution par son activité interprofessionnelle.

**L'Union Française des Semenciers (UFS),** syndicat professionnel des entreprises semencières. L'UFS réunit 135 entreprises actives dans la recherche, la production et la commercialisation de semences pour l'agriculture, les jardins et le paysage.

**L'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP).** Elle regroupe les entreprises qui recherchent, développent et commercialisent des produits phytosanitaires et des outils de protection des cultures, dont les biotechnologies.

*IBV est à l'initiative d'un espace d'information et d'échanges via son site [ogm.org](http://ogm.org).*